

**Extrait du Registre des Délibérations
 du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort**

SEANCE DU 14 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze mars à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 28 février 2025

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents :		
CA Saint-Lô Agglo : M. Valentin GOETHALS, Mme Morgane BUISSON, M. Philippe BRIARD, Mme Virginie METRAL, M. Éric FOLLAIN, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Pascal LANGLOIS, M. Claude JAVALET, M. Jacques CLAIRAUX, M. Hubert BOUVET (suppléant de M. Jean-Yves LETESSIER), M. Michel SAVARY (suppléant de M. Patrick SIMON)	X	X
CC Villedieu Intercom : M. Pascal RENOUF, M. Charly VARIN	X	X
CC Coutances Mer et Bocage : Mme Corinne CLEMENT, M. Hubert GUILLOTTE, M. Rémi BELLAIL (suppléant de Mme Aurélie GIGAN)		X
CC Côte Ouest Centre Manche : M. Christophe GILLES, M. Damien PILLON		
CC Baie du Cotentin : Mme Céline LAUTOUR, Mme Chantal LELAVECHEF	X	X
Pouvoirs : Mme Marie-Agnès HEROUT a donné pouvoir à Mme Chantal LELAVECHEF (CC Baie du Cotentin) ; Mme Lydie BROTIN a donné pouvoir à M. Eric FOLLAIN ; M. Jérôme VIRLOUVET a donné pouvoir à Mme METRAL (Saint-Lô Agglo)		
Excusés : M. Hubert LHONNEUR, Mme Valérie MILLOT, M. Michel LEBLANC (CC Baie du Cotentin) ; M. Emmanuel LUNEL, M. Antoine AUBRY, M. Denis LECLUZE, Mme Sylvie LEBLOND, Mme Evelyne MASSICOT, Mme Nicole GODARD (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Loïck ALMIN (CC Côte Ouest Centre Manche) ; M. Michel LHULLIER, M. Samuel PACEY, M. Jean LE BEHOT, M. Serge BOSSARD (Villedieu Intercom)		
Nb de délégués en exercice : 38 Nb de délégués titulaires présents : 17 Nb de délégués suppléants présents : 3 Nb de pouvoirs : 3 Nb de votants : 23 Le président L. PIEN a quitté la salle pour cette délibération		

M. Pascal LANGLOIS a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2025-11 : Approbation du Compte financier unique (CFU) 2024

Le comité syndical, sous la présidence de M. Eric FOLLAIN, vice-président en charge du budget, VU la délibération n°2022-42 mettant en place la nomenclature M57 développée à compter du 1^{er} janvier 2023, VU la décision de passage, au 1^{er} janvier 2024, au compte financier unique (CFU), compte commun à l'ordonnateur et au comptable, et qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Le Compte Financier Unique de l'année 2024 est présenté par le vice-Président :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	18 576 396.54
Recettes	21 110 095.34
Résultat de l'exercice 2024	2 533 698.80
Excédent de clôture 2023	3 836 224.61
Excédent de clôture 2024	6 369 923.41
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	3 516 811.45
Recettes	4 451 784.93
Résultat de l'exercice 2024	934 973.48
Excédent de clôture 2023	969 175.19
Excédent de clôture 2024	1 904 148.67
Restes à réaliser	194 222.99

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical approuve le compte financier unique (CFU) pour l'année 2024.

Ainsi délibéré en séance,
Le 14 mars 2025
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Pascal LANGLOIS



Le Président,

Laurent PIEN

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **27 MARS 2025**

Mis en ligne le : **28 MARS 2025**